

Rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2018



LE MAS RILLIER. LES ECHETS



Table des matières

In	troduc	tion	3
1	Le c	contexte financier	4
	1.1	Le contexte général	4
	1.1.1	Le contexte International et National (source note de conjoncture INSEE décembre 20 4)17)
	1.1.2	Les lois de finance 2018 et de programmation des finances publiques 2018-2022	4
	1.1.3	Le contexte local	5
	1.2	La méthodologie	5
2	Le k	oudget communal	6
	2.1	L'évolution rétrospective	6
	2.2	La projection d'exécution de l'exercice 2017	15
	2.3	L'évolution prospective	20
	2.4	Les éléments principaux pour l'exercice 2018	24
3	Les	budgets annexes	25
	3.1	Le budget assainissement	25
	3.1.1	L'évolution rétrospective	25
	3.1.2	La projection d'exécution de l'exercice 2017	27
	3.1.3	L'évolution prospective	27
	3.1.4	Les données principales pour l'exercice 2018	27
	3.2	Le budget ZAC centre-ville	28
	3.3	La synthèse	29
4	Les	engagements pluriannuels	29
	4.1	Les autorisations de programmes	29
	4.2	La programmation pluriannuelle des investissements	29
	4.3	La PPI pour 2018 :	31
5	Syn	thèse générale	32
6	ANI	NEXES (Tableaux)	33
	Tablea	au 1	33
	Tablea	au 2	34
	Tablea	au 3	34
	Tablea	au 4	35
	Table	au 5	35



	Tableau 6	37
	Tableau 7	38
	Tableau 8	39
G	LOSSAIRE	40

Introduction

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le rédiger ainsi : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Afin de permettre le débat d'orientation budgétaire, et dans le contexte de poursuite des réductions des marges de manœuvre des collectivités territoriales, le présent rapport a été produit en recherchant à vous fournir une synthèse des principaux éléments financiers de la Commune, qui déterminent la formation des orientations budgétaires pour l'exercice 2018.



1 Le contexte financier

1.1 Le contexte général

1.1.1 Le contexte International et National (source note de conjoncture INSEE décembre 2017)

Une reprise de l'activité se confirme dans les économies émergentes, avec un climat mondial des affaires demeurant favorable. Cette reprise est notamment tirée par la croissance chinoise qui reste soutenue malgré un ralentissement de l'investissement.

La croissance américaine n'a pas faibli, mais reste en attente des stimuli budgétaires annoncés. Au japon, la consommation soutien l'activité. En zone Euro la croissance reste soutenue et le climat des affaires est au plus haut depuis 17 ans. L'économie Britannique est pénalisée par une forte inflation et les incertitudes liées aux modalités du « Brexit ».

En France l'activité a une cadence soutenue avec une croissance annuelle de 2,2% cet été, un climat des affaires en progression continue depuis 2016, et une diminution des taux d'épargne des ménages. Toutefois, une hausse de l'inflation, et le calendrier fiscal peuvent amener à brider le pouvoir d'achat des ménages amenant un possible ralentissement de leurs investissements en 2018. Une inquiétude persiste sur une progression atypique de l'endettement des entreprises non-financières, non corrélé au niveau de leur épargne, traduisant une augmentation de leur liquidité.

Les données générales du contexte financier sont présentées au tableau N°1

1.1.2 Les lois de finance 2018 et de programmation des finances publiques 2018-2022

Les principales mesures impactant les communes dans la loi de finance pour 2018 peuvent être résumées ainsi :

- Le dégrèvement de la taxe d'habitation prévue par l'Etat sera mis en place progressivement, de 2018 à 2020, pour concerner, in fine, 80% des contribuables. Le calcul de ce dégrèvement est basé sur les taux et abattements existants en 2017. Les variations de taux, et d'abattement ultérieurs seront supportés par les contribuables. Un mécanisme de limitation des hausses de taux, et une refonte de la fiscalité locale seront discutés dans le cadre de la conférence nationale des territoires.
- Stabilisation de la DGF, par rapport à 2017
- La DCRTP devient variable pour les communes non éligibles à la DSU.
- Maintien du FPIC à son niveau actuel, sauf variations structurelles, provenant de la modification du nombre et de la richesse des structures communales et communautaires.



Autre texte important, la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, fixe aux collectivités des objectifs plus ou moins contraignants suivant les tailles de structures.

- Progression du solde budgétaire de 0,1 point du PIB en 2018 à 0,8 en 2022
- Evolution à la baisse, de 0,3 point en taux de croissance des dépenses en 2018, à -0,6 en 2022
- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement stabilisées à 1,2% (inflation comprise) par an de 2018 à 2022
- Réduction annuelle du besoin de financement à 2,6 Mds d'€ par ans.

Ces objectifs sont contractualisés entre l'Etat et les 300 plus grandes collectivités territoriales (régions, départements, communes de plus de 50 000 habitants, EPCI à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants). Un ratio prudentiel de capacité de désendettement des collectivités territoriales et des EPCI, est créé par l'article L 1612-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), avec une valeur cible entre 11 et 13 ans pour les communes de plus de 10 000 hab. et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 hab., entre 9 et 11 ans pour les départements, et entre 8 et 10 ans pour les régions. Le respect de ce ratio est assuré par un nouveau type de contrôle budgétaire partagé entre le préfet et la chambre régionale des comptes.

1.1.3 Le contexte local

La dynamique de l'immobilier sur Miribel reste soutenue, comme en témoigne l'évolution des bases de la fiscalité, et le maintien à environ 400 K€ du produit des taxes additionnelles aux droits de mutation.

Toutefois, les évolutions sur la fiscalité locale de façon générale, et plus particulièrement sur la taxe d'habitation, du fait de l'application de la loi de finance pour 2018 et de la loi de programmation budgétaire 2018-2022 rendent les perspectives incertaines, sans être forcément, pour autant, pessimistes.

En effet, toutes chose étant égales par ailleurs, une stabilisation des participations de la Commune aux réductions des dépenses publiques, conjuguée à une dynamique des bases maintenue, peut permettre un ralentissement de la dégradation de l'autofinancement.

Il convient de rester prudent malgré tout, car la croissance de la population entraîne un accroissement des besoins en termes de service publique, et donc un accroissement des dépenses.

1.2 La méthodologie

Ce rapport présente principalement les informations financières du budget général, et indique les principales tendances des budgets annexes, surtout au regard des risques financiers qu'ils peuvent faire peser.

Afin de faciliter la compréhension de ces informations une présentation dite « agrégée » est également effectuée. Cette présentation est similaire à celle publiée sur le site colloc.bercy.gouv.fr présentant les agrégats de l'ensemble des comptes des communes. Elle diffère toutefois sur une



présentation séparée des éléments stricts de gestion, hors dépenses et recettes financières, et hors dépenses et recettes exceptionnelles, qui sont présentés de façon individualisée. Elle permet de contracter les recettes avec les atténuations de produits (Autres impôts et taxes avec le FPIC) et les dépenses avec les atténuations de charges (Charges de personnel avec les remboursements d'assurances et charges sociales).

La projection de résultat de l'exercice 2018 a été effectuée sur la base des informations connues à fin décembre 2018 et peuvent encore connaître des variations du fait des derniers paiements et encaissements devant être effectués sur la journée complémentaire ou au titre des charges rattachées.

Les tendances sont exprimées par des pourcentages de variation en moyennes. Ces moyennes sont à relativiser car elles peuvent dissimuler des écarts plus ou moins importants entre exercice. Elles témoignent toutefois de la tendance générale qui se dégage.

2 Le budget communal

2.1 L'évolution rétrospective

2.1.1 L'évolution globale

Les évolutions de la période 2011-2015 ayant été commentées dans le R.O.B. pour l'exercice 2016, ne seront pas reprise dans le présent rapport.

<u>Les tableaux 2 et 3</u> présentent les données brutes d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2014 à 2017 (l'exercice 2017 étant prévisionnel).

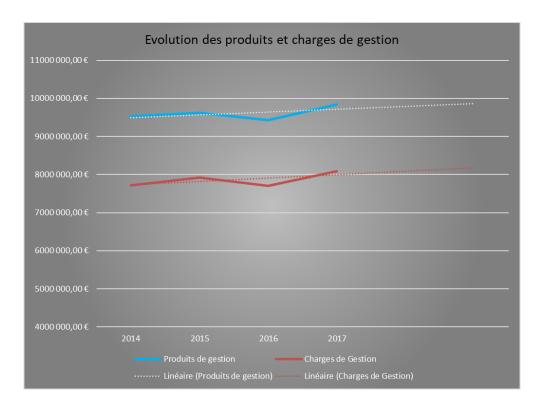
Ils sont complétés par la présentation analytique des données agrégées tableau 4.

Sur 2017, la reprise des résultats du budget annexe de la ZAE de Folliouse, et la mise en place d'une participation du budget annexe de l'assainissement ont permis de compenser l'effet d'augmentation du prélèvement au titre du FPIC, et de la baisse de la dotation forfaitaire. Toutefois, il faut prendre en considération que ces recettes complémentaires (environ 600 K€) sont ponctuelles.

Cette situation permet de reculer l'effet « ciseau » attendu en 2018.

Le graphique d'évolution des données agrégées illustre cette évolution.





Les charges de gestion restent dans la tendance de progression des années antérieures, avec notamment un maintien du niveau des charges à caractère générales provenant de l'application des éléments de maîtrise des dépenses engagés sur les exercices précédents.

Ces résultats sont à pondérer par le caractère ponctuel de certaines recettes comme nous le verrons dans la partie prospective.

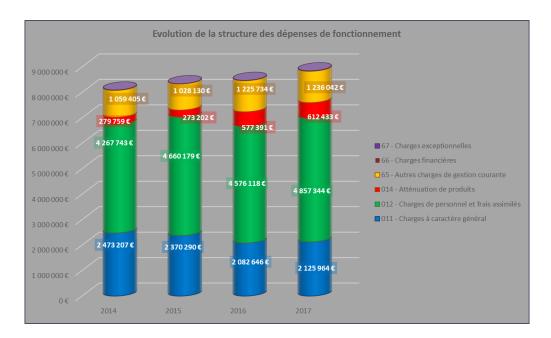
2.1.2 Les éléments décomposés

2.1.2.1 Les charges de fonctionnement

La progression annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement sur la période 2014 - 2017 remonte à 2,33 % en données réelles, et de 1,2 % en données agrégées, correspondant aux objectifs envisagés dans la loi de programmation des finances publiques.

L'évolution de la structure des dépenses entre 2014 et 2017 se présente comme suit :





On y constate le maintien des charges à caractère général (-226 K€ par rapport à 2015), et une progression des charges de personnel, sous l'effet de l'augmentation des cotisations sociales, d'une adaptation des services aux besoins, et d'une prise en charge directe des remplacements sur le chapitre de charges de personnel.

Les atténuations de produits qui auraient dû être stables à compter de 2016, ont augmenté par effet « mécanique », lié à la modification des tailles et de la richesse des structures communales et intercommunales.

Les charges financières sont minimes et en constante diminution, la Commune n'ayant pas contracté d'emprunts sur la période.

L'annuité de la dette s'élève à 50 523,76 € (6 K€ d'intérêts et 44 K€ de capital), pour un capital restant dû de 96 672,01 €.

2.1.2.2 Les recettes de fonctionnement

En recettes réelles, les produits de fonctionnement ont progressé en moyenne sur la période de 1,07% par an.

La dotation forfaitaire a diminué de 174 K€ en 2017, mais la dotation de solidarité rurale -DSR (autre partie constitutive de la Dotation Globale de Fonctionnement – DGF) qui jusqu'alors était stable, a progressé de 10 K€, amenant la diminution de recettes de la DGF à 164 K€.

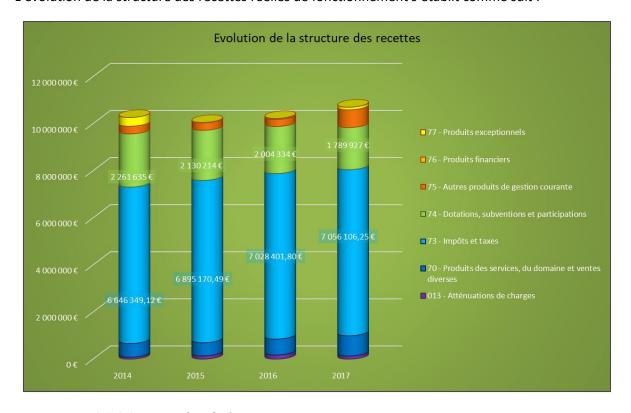
Sauf modification des modalités de calcul de la DGF, celle-ci ne devrait plus être impactée à compter de 2017.

Globalement, la DGF en 2011 s'élevait à 1 250 K€ (1 180 K€ de DF, et 70 K€ de DSR), et est désormais de 585 K€ (497 K€ de DF et 88 K€ de DSR).



En 2017 les chapitres 70 « Produits des services, du domaine et vente diverses », et 75 « Autres produits de gestion courante » enregistrent respectivement 160 K€ et 450 K€ provenant du versement du budget annexe de l'assainissement, et de la reprise du résultat de la ZAE «de Folliouse ».

L'évolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement s'établit comme suit :

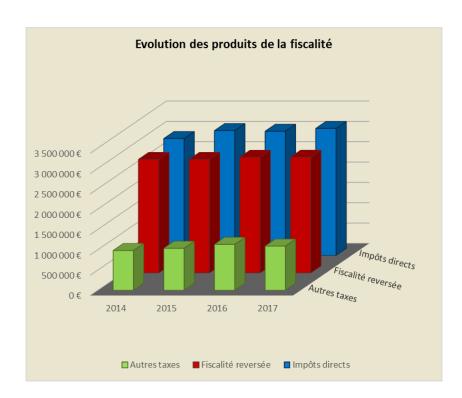


2.1.2.3 La fiscalité

La principale ressource du budget communal provient de la fiscalité, qui est composée de trois grands types de ressources, le produit des contributions directes (Produit des taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti), la fiscalité reversée par la CCMP (Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), et les produit de taxes diverses (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), Taxe sur l'électricité, Taxes additionnelles aux droits de mutation...).

Sur la période, ces ressources ont évolué comme suit :





	2014	2015	2016	2017
Impôts directs	2 876 771 €	3 071 803 €	3 056 193 €	3 126 060 €
Fiscalité reversée	2 791 155 €	2 790 370 €	2 843 468 €	2 844 407 €
Autres taxes	978 423 €	1 032 997 €	1 128 741 €	1 085 640 €

Les produits des contributions directes ont progressé en 2017, par la seule variation des bases, témoignant d'un maintien de la dynamique immobilière. Cette évaluation est confirmée par un maintien du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à un niveau de 400 K€.

Les taux d'imposition sont restés inchangés de 2011 à 2014 (9,73% pour la taxe d'habitation, 11,43% pour la taxe sur le foncier bâti, et 42,29% pour la taxe foncière non bâti) pour passer en 2015 à 10,02% pour la taxe d'habitation, 12,15% pour la taxe sur le foncier bâti, et 43,55% pour la taxe foncière non bâti.

Les taux moyens de la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont de 14,71% pour la taxe d'habitation, 20,99% pour le foncier bâti, et 58,52% pour le foncier non bâti.

En 2017, le Conseil Municipal a décidé de modifier les taux d'abattements de la taxe d'habitation, les nouveaux taux devant être effectifs en 2018. Les effets attendus devront être évalués au regard des modifications de la TH décidée par l'Etat.

L'évolution des bases fiscales sur la période a été la suivante :

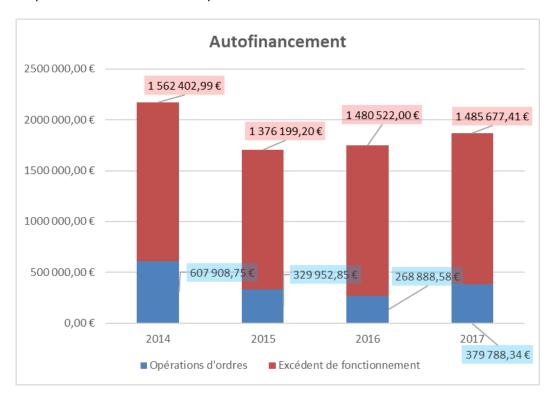
BASES FISCALES	2014	2015	2016	2017
Taxe Habitation	11 555 868,00 €	11 829 000,00 €	11 755 838,32 €	12 253 061,00 €
Taxe Foncière Bâti	14 347 083,00 €	14 683 000,00 €	14 945 267,49 €	15 207 142,00 €
Taxe Foncière Non Bâti	108 514,00 €	113 900,00 €	113 630,31 €	113 603,00 €
PRODUITS	2014	2015	2016	2017
Taxe Habitation	1 124 386,00 €	1 185 266,00 €	1 177 935,00 €	1 227 756,71 €
Taxe Foncière Bâti	1 697 260,00 €	1 783 985,00 €	1 815 850,00 €	1 847 578,00 €
Taxe Foncière Non Bâti	45 891,00 €	49 603,00 €	49 486,00 €	49 474,11 €
PRODUIT ATTENDU	2 867 537,00 €	3 018 854,00 €	3 043 271,00 €	3 124 808,82 €



2.1.2.4 L'Evolution de l'autofinancement

L'autofinancement est constitué par la différence entre les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement, aussi appelée « épargne brute »

Il se présente sous deux formes, d'une part, les opérations d'ordres (dotations aux amortissements comptabilisation des cessions d'immobilisations), d'autre part l'excédent de fonctionnement de l'exercice pouvant être viré en tout ou partie en section d'investissement.



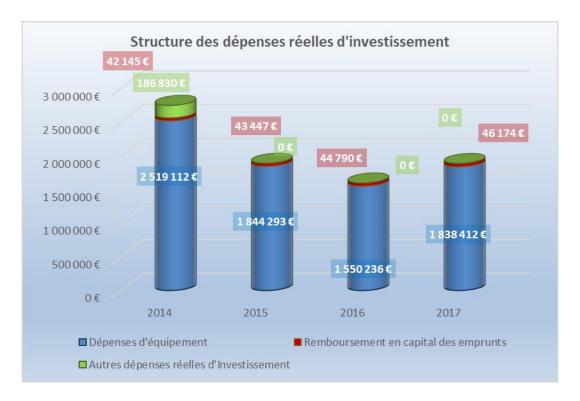
L'autofinancement confirme la réduction durable de la capacité d'autofinancement depuis 2013, par l'effet cumulé des baisses de dotations et charges de FPIC. Cette réduction représente environ 38% de l'autofinancement de 2011. On peut également constater une stabilisation sur les trois derniers exercices liés à l'application des mesures de réduction de dépenses, et à la fiscalité.

Si l'autofinancement de l'exercice de 2017 se maintien par rapport à 2016, il ne faut pas oublier qu'il provient également de recettes ponctuelles (excédent de la ZAE de folliouse, participation du budget assainissement)

2.1.2.5 Les charges d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées essentiellement de réalisation d'opérations d'équipement, et du remboursement en capital de la dette.





Les principales opérations sur ces exercices ont été les suivantes :

Opération	2014	2015	2016	2017	CUMUL
914 - AMENAGEMENT DU QUARTIER DU TREVE	520 715,17 €	149 235,37 €	314 822,89 €	0,00 €	984 773,43 €
93 - AMENAGEMENT RESTAURATION GS CENTRE	0,00 €	0,00 €	103 732,88 €	543 760,94 €	647 493,82 €
957 - SALLE DES FETES DES ECHETS	408 988,33 €	6 025,93 €	0,00 €	0,00€	415 014,26 €
27 - AVENUE DES PRES CELESTINS ET RUE DU BOURG	312 063,79 €	93 581,76 €	0,00 €	0,00€	405 645,55 €
20 - AMENAGEMENT CARREFOUR RUE DU TREVE ET HENRY DESCH	0,00 €	282 445,87 €	89 586,58 €	0,00 €	372 032,45 €
94 - AMENAGEMENT RUE HENRI DESCHAMPS	0,00 €	285 000,00 €	65 298,91 €	0,00€	350 298,91 €
143 - AMENAGEMENT PARKING PL DES TERREAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	153 002,75 €	153 002,75 €
118 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES AUX ECHET	0,00 €	0,00 €	140 013,84 €	0,00 €	140 013,84 €
140 - AMENAGEMENT DE L'ILOT SAINT ROMAIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	138 047,32 €	138 047,32 €
90 - VIDEOSURVEILLANCE	0,00 €	74 040,48 €	30 276,72 €	24 420,20 €	128 737,40 €
61 - CREATION VOIE PIETONNIERE J. GUILLON J. CARRE	80 000,00 €	47 923,40 €	0,00 €	0,00 €	127 923,40 €
80 - SKATE PARC	3 420,00 €	123 781,30 €	0,00 €	0,00 €	127 201,30 €
81 - TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES 2014	0,00 €	122 129,12 €	0,00 €	0,00 €	122 129,12 €
65 - ACQUISITION VEHICULE BALAYEUSE	109 597,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 597,34 €
TOTAL DEPENSES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 519 111,57 €	1 844 293,34 €	1 513 216,99 €	1 491 126,80 €	7 367 748,70 €

2.1.2.6 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées par les fonds propres directement perçus sur la section (FCTVA, Taxe d'aménagement, subventions), par les produits des emprunts, et des produits provenant de la section de fonctionnement virés soit directement par une opération d'ordre (dotation aux amortissements et provisions, et produits de cessions d'immobilisation), soit par l'affectation des résultats de l'exercice précédent (Excédent de fonctionnement capitalisé) qui vient couvrir les besoins de financement de l'exercice antérieur, et éventuellement abonder la section.

La structure et les niveaux des composantes des recettes d'investissement se présentent ainsi :

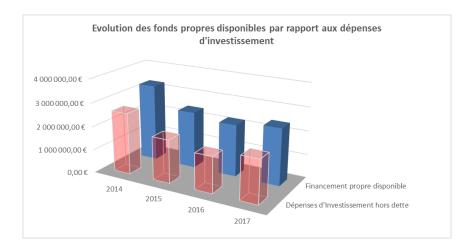




En données agrégées, les ressources propres de la section d'investissement, hors dotations aux amortissements et provisions, s'ajoutent à la capacité d'autofinancement disponible, pour fournir le financement propre disponible pour alimenter l'investissement.

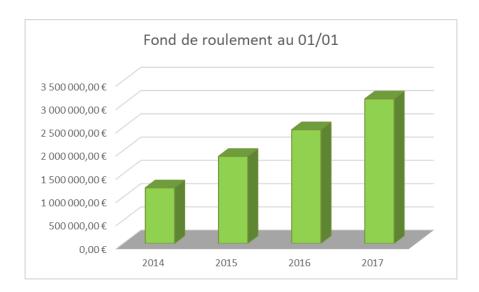
Cet agrégat, comparé au niveau des dépenses d'investissement hors dette permet de mettre en évidence les modalités de financement de chaque exercice.

En effet, quand le niveau des dépenses d'investissement est supérieur au financement disponible, la Commune doit avoir recours, soit à la souscription d'un emprunt, soit à la réduction de son fonds de roulement (utilisation des excédents antérieurs). A contrario, si le financement propre disponible est supérieur aux dépenses d'investissement, l'excédent ainsi généré abonde le fonds de roulement.



La Commune n'ayant pas souscrit de nouveaux emprunts, a utilisé sur la période la variation de son fond de roulement pour alimenter ses dépenses d'investissement, ou abonder le fond de roulement.



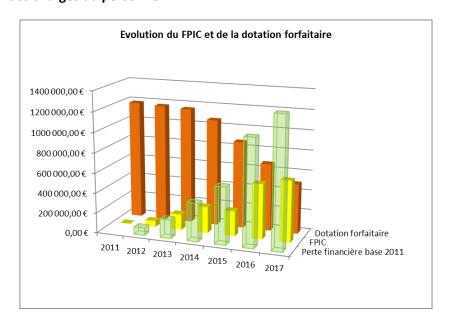


Le fonds de roulement, qui était de 1 195 K€ en 2014 a été abondé sur les trois derniers exercices pour arriver à un montant estimé fin 2017 à 3 688 K€.

Ce fond de roulement sert à financer les restes à réaliser de l'exercice 2017 estimés à 1 454 K€, et pour le solde pourra financer des investissements complémentaires, dans la limite des 1 M€ correspondant à environ 1 mois de dépenses qu'il est souhaitable de conserver.

2.1.3 Synthèse

L'érosion de l'autofinancement du budget communal a été accentuée à partir de 2013 par l'application du FPIC, de la baisse de la DGF, de la prise en charge des nouveaux rythmes scolaires, et l'évolution des charges du personnel.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FPIC	0,00 €	58 948,00 €	157 634,00 €	262 381,00 €	250 919,00 €	547 498,00 €	607 806,00 €
Dotation forfaitaire	1 182 896,00 €	1 167 640,00 €	1 154 414,00 €	1 064 532,00 €	866 319,00 €	671 270,00 €	497 116,00 €
Perte financière base 2011	0,00 €	74 204,00 €	186 116,00	380 745,00	567 496,00	1 059 124,00	1 293 586,00



Les résultats de l'exercice 2017 poursuivent la stabilisation de l'autofinancement de la commune par une réduction importante des charges de gestion liée aux efforts menés au cours de l'exercice, et par des recettes supplémentaires qui toutefois restent majoritairement ponctuelles ou fortement variables.

Ce contexte favorable ne doit donc pas dissimuler la tendance générale à la diminution de l'autofinancement. Il permet, cependant d'obtenir une marge de manœuvre supplémentaire par l'abondement du fond de roulement, et par l'amélioration de la capacité à emprunter de la Commune, essentiellement déterminée par l'impact de l'annuité d'emprunt sur la capacité d'autofinancement.

2.2 La projection d'exécution de l'exercice 2017

Les informations présentées dans cette section sont établies sur la base d'une projection d'exécution, estimée en janvier 2018, sur la base des mandats et titres exécutés majorés d'une évaluation des charges à rattacher, et des restes à réaliser.

<u>Ces chiffres étant évaluatifs, des variations pourront avoir lieu entre l'établissement du présent</u> rapport, et celui du Compte Administratif de l'exercice.

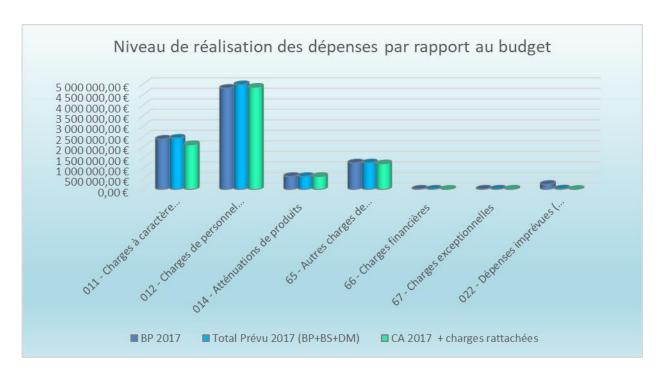
2.2.1 Le Fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement progresse de 4,43 % par rapport à 2016, sous l'effet de l'augmentation du FPIC et des charges de personnel.

Pour les charges à caractère générales, les prévisions budgétaires étaient supérieures aux charges effectivement constatées sur l'exercice, car le budget prévoyait le versement de participations liées à des opérations d'urbanismes qui ne sont pas encore réalisées. De plus, les économies provenant de nouvelles mises en concurrence d'une part, et de recherches de réduction des dépenses des services d'autre part, poursuivent leurs effets.

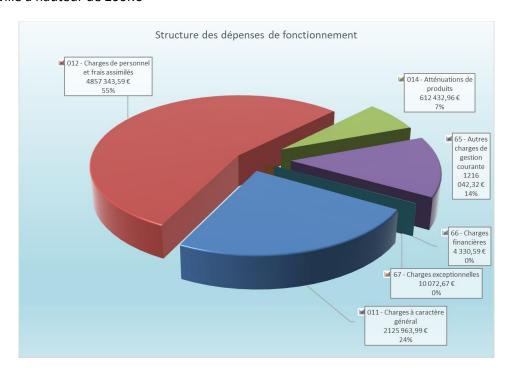
Pour les charges de personnel, l'exercice enregistre en année pleine les surcoûts provenant de la variation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires, et des modifications statutaires de la fonction publique. De plus les services ont dû s'adapter, en effectif à la demande croissante de la population.





Les chiffres sont donnés en annexe au tableau N°5

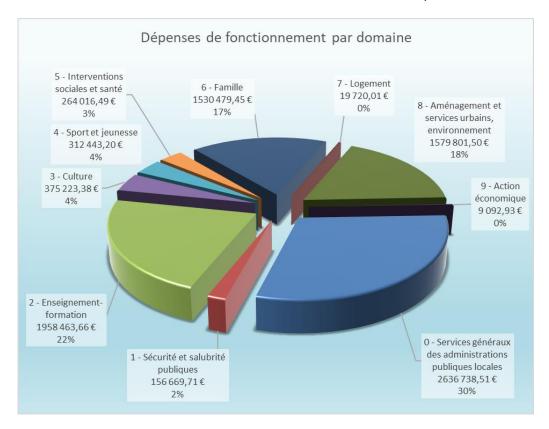
La répartition structurelle des dépenses montre la progression importante des atténuations de produits (FPIC) passant de 3,10% en 2015 à 6,61% en 2016. Les autres charges de gestion courantes progressent également, mais sous l'effet de la prise en charge du déficit du budget annexe de la ZAC centre-ville à hauteur de 200K€



Le graphique qui suit présente la répartition fonctionnelle des charges de fonctionnement, c'est à dire leur affectation aux grands domaines d'intervention de la collectivité définis par la nomenclature comptable règlementaire.



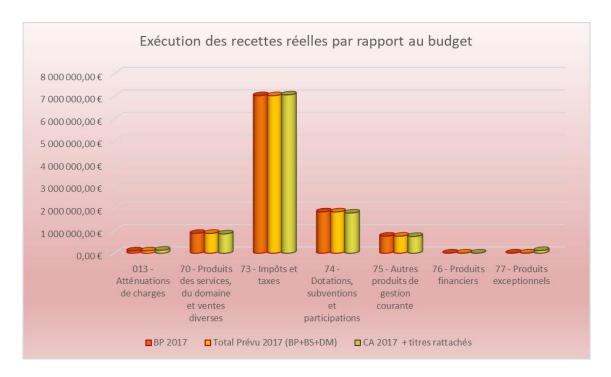
Cette Nomenclature est une définition strictement comptable, et n'est présentée que pour les dépenses de fonctionnement dans le présent graphique. Dès lors, elle n'est pas forcément représentative de la réalité de la totalité des interventions de la collectivité par domaines.



Les principaux secteurs d'intervention sont l'enseignement (Ecoles maternelles et primaire, activités périscolaires, restauration ...), les aménagements et services urbains (Interventions techniques, entretiens, voirie, urbanisme ...), les services généraux des administrations publiques (accueil, état civil, élection, administration, charges financières ...), les interventions en faveur de la famille (Crèches et garderies, service aux personnes âgées ...).

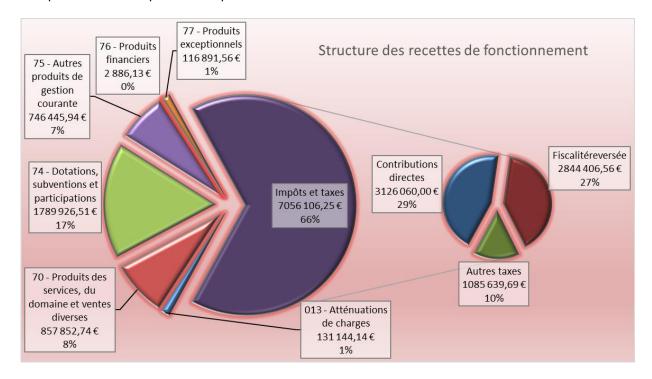
Il n'y a pas d'évolution notable par rapport à l'exercice précédent, si ce n'est la progression de 1% de la part liée à l'enseignement et à la formation, dû à l'augmentation des effectifs des enfants scolarisés





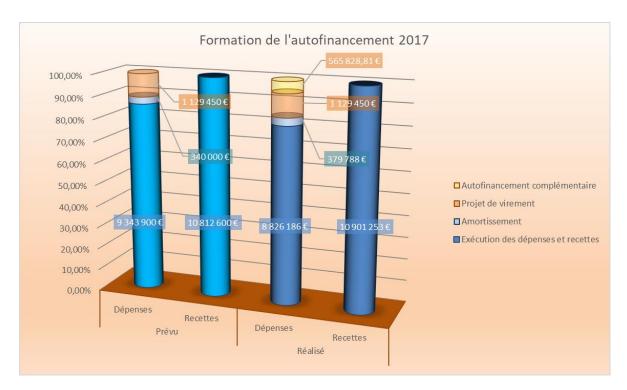
Les chiffres sont donnés en annexe au tableau N°5

Le niveau de réalisation des recettes est conforme aux prévisions budgétaires, avec une légère baisse dans les dotations (chapitre 74) liée à la baisse de la dotation forfaitaire, et une recette exceptionnelle correspondant au produit de la cession d'immobilisation.



2.2.2 La prévision de résultat de fonctionnement et l'autofinancement
 Le résultat prévisionnel en fonctionnement pour l'exercice est donc de 1 505 677,41 €.





	Prévu (I	Budget)	Réalisé (C	(A)
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exécution des dépenses et recettes	9 343 900,00 €	10 813 350,00 €	8 826 186,12 €	10 901 253,27 €
Amortissement	340 000,00 €		379 788,34 €	
Projet de virement	1 129 450,00 €		1 129 450,00 €	
Autofinancement complémentaire			565 828,81 €	
TOTAL	10 813 350,00 €	10 813 350,00 €	10 901 253,27 €	10 901 253,27 €

L'excédent étant supérieur au projet de virement, l'exercice dégage une possibilité d'autofinancement complémentaire, ou de report à l'exercice suivant.

Ces résultats sont à pondérer du caractère exceptionnel de deux recettes, l'excédent du budget ZAE de Folliouse, d'environ 400 K€, et la participation du budget de l'assainissement aux frais de gestion du budget communal, d'environ 160 K€.

La réalisation de l'autofinancement complémentaire est essentiellement dû à la réalisation de dépenses à caractère général, moindres que celles envisagées au budget.

Il est à préciser que les tableaux ci-dessus, intègrent le report en fonctionnement de 200 K€ provenant de 2016.

2.2.3 L'investissement

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 1 838 411,96 €, dont environ 1 490 K€ individualisés en opération. Les restes à réaliser sont évalués à 1 454 638,46 €, soit un total d'investissement prévisible de 3 293 050,42 €

Les principales opérations de l'exercice ont été les suivantes :



Opération	2017
Operation	2017
93 - AMENAGEMENT RESTAURATION GS CENTRE	543 760,94 €
143 - AMENAGEMENT PARKING PL DES TERREAUX	153 002,75 €
140 - AMENAGEMENT DE L'ILOT SAINT ROMAIN	138 047,32 €
149 - REFECTION DES COURS DE TENNIS	83 993,28 €
146 - EQUIPEMENT POUR ZERO PHYTO	76 456,52 €
139 - AMENAGEMENTS RUE VICTOR HUGO	70 948,61 €
148 - SECURISATION DES ETABLISSEMENTS ENFANCE ET SCOLAIRE	54 816,93 €
TOTAL DEPENSES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 491 126,80 €

Les dépenses d'investissement, ont été réalisées sans avoir recours à l'emprunt.

2.2.4 La synthèse

L'exécution du budget 2017 est dans la continuité des principes évoqués dans les précédents débats d'orientation budgétaire, à savoir la recherche de rationalisation des dépenses de fonctionnement qui s'est particulièrement illustrée sur les charges à caractère général.

Les principales opérations de la PPI programmées pour 2017, ont été lancées, même si elles n'ont pas encore donnée lieu à des règlements de factures.

Ainsi si on ajoute aux dépenses d'équipements (1.840 K€), la projection des restes à réaliser de l'exercice évalués à 1.450 K€, et environ 1.800 K€ d'opérations d'équipement à réinscrire en 2018, pour les opérations en cours de lancement en 2017, mais n'ayant pas donné lieu à des commandes, le total des dépenses d'opérations d'investissements imputables à 2017 est de 5 090 K€.

2.3 L'évolution prospective

2.3.1 Les Hypothèses

Afin d'établir une projection de l'évolution financière de la Commune, il convient de fixer les postulats déterminant les hypothèses de variations des principaux éléments financiers.

2.3.1.1 Les produits de gestion

Pour les contributions directes, la simulation est établie en appliquant à compter de 2017 la variation des bases d'imposition suivante :

BASES FISCALES	Taux
Taxe Habitation	2,00%
Taxe Foncière Bâti	2,34%
Taxe Foncière Non Bâti	4,96%

Cependant, la modification des abattements décidée en 2017 et applicable à compter de 2018, modifie les bases de la Taxe d'habitation. Cet élément est intégré dans la simulation.

En ce qui concerne l'application de la loi de finance 2018 sur la taxe d'habitation, l'Etat utilisant un principe de dégrèvement, ces dispositions seront sans effet sur le produit devant être versé à la Commune, la compensation étant intégrale.



Pour les exercices suivants, l'annonce d'une règle de modification des taux, et de l'éventualité d'une modification de la fiscalité, étant pour l'instant insuffisamment précise, ces éléments ne sont pas intégrés à la simulation.

Pour les autres ressources, le FPIC est considéré comme fixe par rapport à son niveau de 2017, avec juste une marge de variation pour anticiper une éventuelle modification structurelle.

Pour la DGF, La dotation forfaitaire doit également rester à son niveau de 2017, soit : 497.000, seule la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devant varier en fonction de mécanisme de péréquation.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui jusqu'alors était invariable pourra baisser d'environ 8% en 2018.

2.3.1.2 Les charges de gestion

Les charges de personnel, sont majorées des montants correspondant aux variations de taux des charges patronales, de l'intégration à ce chapitre, des charges de remplacement de personnel, et des ajustement nécessaires au fonctionnement des services compte tenu de la progression de la population.

Pour les charges générales, l'hypothèse retenue à titre prudentiel est une progression de 1, 5 % par an compte tenu de l'évolution prévisible de l'inflation, et des résultats des économies de gestion en cours.

Les autres charges sont évaluées avec une progression de 1% à l'exception de la participation du budget communal au budget annexe de la ZAC centre-ville, qui en 2018 doit enregistrer une cession qui compensera charges et déficit en cours et ne présente donc pas de besoin de financement.

2.3.1.3 Les autres charges de fonctionnement

Les intérêts de la dette sont calculés sur la base du tableau d'amortissement de l'emprunt restant, sans souscription d'emprunts nouveaux.

Les produits et charges exceptionnels sont fixes compte tenu de leur caractère imprévisible.

La dotation aux amortissements est fixe pour tenir compte du renouvellement récurrent des équipements de la Commune.

2.3.1.4 Les éléments d'investissements

Le remboursement en capital de la dette est calculé sur la base du tableau d'amortissement de l'emprunt restant.

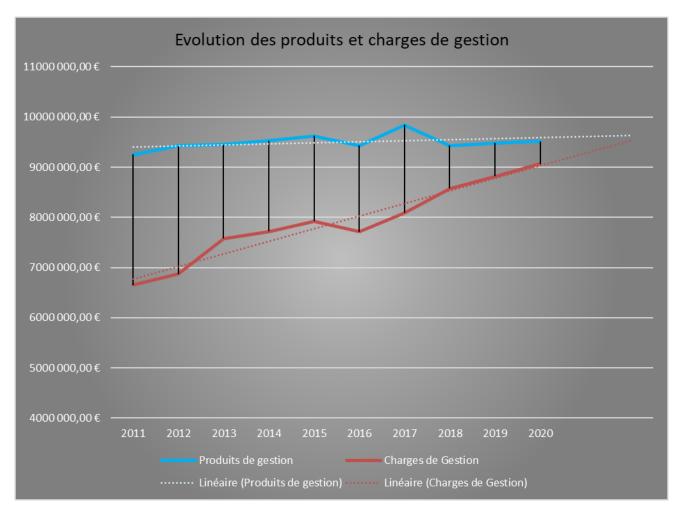
Le FCTVA est calculé par application du nouveau taux de 16,404% du montant des investissements hors dette de l'exercice précédent, mais il est à signaler que l'Etat prévoit une automatisation de ce FCTVA à compter de 2019. Les subventions sont fixées à titre prudentiel à 70.000 €.

Les produits de taxes d'aménagement et autres produits d'investissement (autres recettes réelles) sont fixés à hauteur de 250.000 € à compter de 2018, compte tenu des résultats enregistrés depuis 2015.



2.3.2 L'évolution des produits et charges de gestion

La résultante de la projection se présente comme suit :



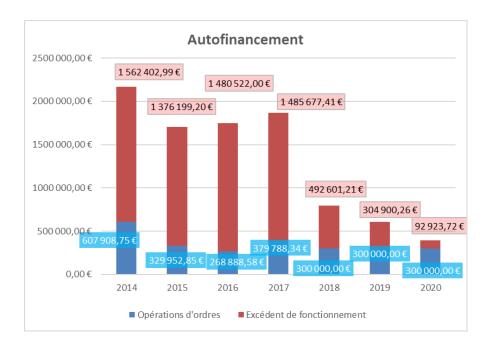
Les efforts de gestion ont permis de repousser l'échéance de « l'effet ciseau » au-delà de 2020, et ce alors que les hypothèses utilisées peuvent être qualifiées de pessimistes.

En 2017, le « pic » des produits de gestion provient de l'intégration des recettes ponctuelles évoquées précédemment.

De nombreuses incertitudes pèsent sur ces prévisions, compte tenu de l'annonce de révision de la fiscalité, et de l'application de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui sont L'évolution de l'autofinancement

La variation prévisible de l'autofinancement précédemment définis se présente comme suit :





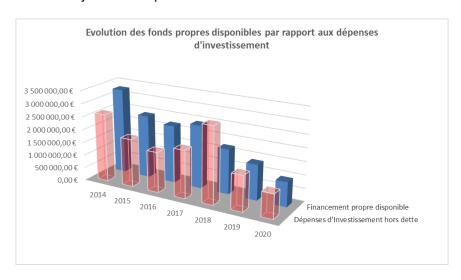
A hypothèses constantes basées sur les résultats de 2017, l'effet ciseau qui risquait d'amener un déficit de fonctionnement dès 2018 est repoussé au-delà de 2020.

En 2018, la capacité d'autofinancement disponible est inférieure à 10% des produits de gestion, mais reste légèrement au-dessus de 7%.

2.3.3 L'investissement

Les recettes propres de la section d'investissement abondent la capacité d'autofinancement pour former le financement propre disponible.

Pour les besoins de la prospective, la simulation compte en dépense d'investissement hors dette, à partir de 2018, la totalité du financement propre disponible. Toutefois, pour 2018, les dépenses d'investissement sont majorées de la prévision des restes à réaliser de l'exercice 2017.





En 2018, les dépenses d'investissement connaissent un « pic » par l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2017. La section d'investissement conserve une capacité de dépenses qui s'amenuise nettement d'exercice en exercice.

2.3.4 La synthèse

La diminution des dotations de l'Etat cumulée à l'application du FPIC et aux charges liées à l'application des nouveaux rythmes scolaires diminuent profondément et durablement la capacité d'autofinancement de la Commune.

Cette diminution accentuée par la nécessité de prendre en considération le déficit du budget de la ZAC centre-ville pour en permettre la réalisation, limite non seulement la capacité d'investissement sur fonds propres, mais aussi la possibilité de recourir à l'emprunt compte tenu de l'impact des charges d'annuités générées. Les résultats de 2017 améliorent la perspective d'évolution de l'autofinancement sans pour autant, dans le cadre d'une perspective pessimiste, permettre d'envisager une stabilisation de l'évolution.

2.4 Les éléments principaux pour l'exercice 2018

2.4.1 L'action sur le fonctionnement

Afin de limiter la réduction de son autofinancement, la Commune doit poursuivre les efforts initiés en 2015 et concrétisés en 2016 et 2017 à savoir :

- Poursuivre la rationalisation des dépenses de la Commune
- Poursuivre les renégociations de contrats en cours dans la perspective d'une diminution des coûts
 - -Moderniser les « process » avec recherche d'automatisation de certaines tâches.
- Limiter les dépenses nouvelles ou les réaliser avec le remplacement d'une dépense déjà inscrite.

L'objectif de stabilisation des dépenses reste d'actualité pour maintenir les résultats obtenus sur les deux exercices précédents.

En parallèle doit être poursuivi la réalisation d'éléments de patrimoine immobilier pour accompagner les aménagements de la commune.

L'analyse engagée sur les économies de charges de fonctionnement, doit obligatoirement s'accompagner d'une réflexion sur le niveau de qualité de prestations offert aux Miribelans dans le cadre des services publics.

Les possibilités de mutualisation de services, ou de passation de commandes avec la CCMP, ou avec les Communes environnantes doivent être poursuivies.



2.4.2 L'action sur le financement de l'investissement

La programmation de l'investissement devra être évaluée en fonction des possibilités de financement dégagées.

La possibilité de recours à l'emprunt étant libérée dans une projection de stabilisation des résultats de 2017, la Commune pourra optimiser son fonds de roulement et avoir recours à l'emprunt de façon raisonnée pour financer son PPI.

3 Les budgets annexes

Les données sur les budgets annexes ne font pas l'objet d'une présentation agrégée sur le présent rapport compte tenu de la moindre complexité de la nature des dépenses et recettes existantes.

La Commune dispose de 2 budgets annexes, le budget de l'Assainissement et le Budget de la ZAC centre-ville.

3.1 Le budget assainissement

L'exploitation du service de l'assainissement a été confiée à la société Nantaise des Eaux service par contrat d'affermage.

Cette société gère le réseau de la Commune et perçoit la redevance de l'assainissement.

Elle reverse au budget d'assainissement de la Commune la « part communale » et conserve la part du délégataire.

3.1.1 L'évolution rétrospective

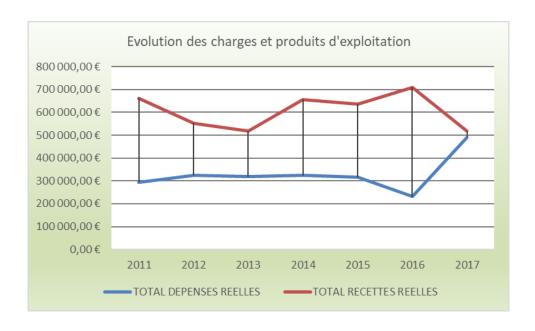
3.1.1.1 L'exploitation

L'évolution de la section d'exploitation de l'assainissement est présentée dans le tableau 6

Les dépenses principales sont relativement stables, avec une augmentation notable en 2017, liée au versement du budget de l'assainissement, au budget général, d'une participation aux frais de gestion de 162 K€. Elles sont principalement constituées du paiement de la participation de la Commune au SAMINE, syndicat intercommunal gérant l'acheminement des eaux usées vers les réseaux du Grand Lyon.

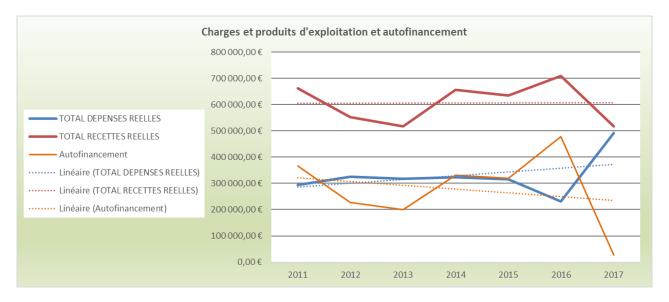
Les recettes d'exploitation fluctuent sur la période sous l'effet de la variabilité des versements des participations pour raccordement à l'égout, et des variations de consommation et d'abonnés notamment au regard des conventions de versement d'effluents industriels, et accusent notamment en 2017 un niveau bas.





3.1.1.2 L'autofinancement brut

La capacité d'autofinancement varie fortement sur la période, compte tenu de la volatilité des dépenses et recettes, cependant l'examen des tendances linéaires indique que globalement les recettes sont stables (absence d'augmentation de la redevance), alors que les charges progressent régulièrement, entraînant une légère érosion de l'autofinancement.



Les opérations de grande envergure dans le cadre du schéma d'assainissement, sont financées par ponction sur le fonds de roulement.

3.1.1.3 L'investissement

L'évolution de la section d'investissement est présentée dans le tableau 7



Les opérations d'équipement varient fortement d'années en années, en fonction des programmations de réfection de voirie, et des priorités d'actions sur le réseau d'assainissement.

Sur la période, les principales opérations réalisées ont été les suivantes :

Opération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total opération
57 - AMELIORAT. RES. ASSAIN. RATE/BOQ	0,00 €	358,80 €	1 414,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 773,05 €
59 - MISE EN SEPARATIF RUE J. GUILLON	0,00 €	0,00 €	1 055,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 055,79 €
60 - MISE EN SEPARATIF RUE ACCACIAS	0,00 €	0,00 €	296,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	296,30 €
61 - MISE EN SEPARATIF RUE BROTTEAUX	32 880,59 €	0,00 €	1 536,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 416,91 €
62 - RACCORDT RES. EAUX USEES AV ST M	0,00 €	0,00 €	414,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	414,44 €
64 - MISE EN SEPARATIF RUE DU FOUR A CHAUX	8 612,10 €	252 131,13 €	68 797,35 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	329 745,36 €
65 - MISE EN SEPARATIF RUE HENRY DESCHAMPS	9 556,93 €	549 884,23 €	296 696,76 €	204,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	856 342,70 €
69 - TRAVAUX DIVERS 2010	553,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	553,15 €
70 - TRAVAUX DIVERS 2011	9 755,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 755,23 €
71 - TRAVAUX DIVERS 2012	0,00 €	12 250,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 250,15 €
72 - MODIFICATION ARMOIRE ELECTRIQUE STATION REFOULEMENT AV DES BAL	0,00 €	12 871,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 871,35 €
73 - ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DU TREVE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 482,87 €	17 925,01 €	48 945,92 €	0,00 €	192 353,80 €
75 - TRAVAUX DIVERS 2014	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 220,00 €
76 - MISE EN SEPARATIF SECTEUR RD 1084	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 576,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 576,00 €
77 - ETUDES D'ASSAINISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 080,00 €	0,00 €	0,00 €	1 080,00 €
78 - TRAVAUX DIVERS 2015	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 272,94 €	2 239,32 €	0,00 €	89 512,26 €
79 - RUE DU CARRET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 676,00 €	2 640,00 €	8 316,00 €
82 - TRAVAUX DIVERS 2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 889,23 €	18 700,85 €	
83 - ASSAINISSEMENTS AUX ECHETS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	676 295,86 €	676 295,86 €
84 - TRAVAUX DIVERS 2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 777,86 €	47 777,86 €
TOTAL ANNUEL	61 358,00 €	827 495,66 €	370 211,21 €	143 688,43 €	106 277,95 €	83 750,47 €	745 414,57 €	

En matière de dette, un emprunt de 720.000 € a été réalisé en 2017 sur le Budget de l'assainissement, auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Durée : 20 ans ; Taux fixe : 1,7% ; Echéances : constantes de 42.172,62 €

Particularités : Première échéance anticipée par rapport au 1^{er} encaissement (25/11/2017) le 25/01/2018 de 40.132,62 € de capital et 2.040,00 € en intérêt, ce qui permet sur la totalité de l'emprunt d'obtenir une charge d'intérêts de 123.452,40 € au lieu de 135.367,49 €.

3.1.2 La projection d'exécution de l'exercice 2017

Le résultat de l'exercice devrait présenter un résultat cumulé de fonctionnement en excédent de 202.085,78 € le résultat antérieur reporté de 276.445.12 € couvrant le solde brut d'exécution de l'exercice, de – 74.359,34 €.

Le solde brut d'exécution de la section d'investissement est de 270.826,23 €, avec des restes à réaliser de 333.037,42 €. Le solde brut de la section, abondera l'excédent antérieur reporté de 953.967,25 €, pour un report en 2018 de 1 224 793,48 €.

3.1.3 L'évolution prospective

La compétence Assainissement sera transférée aux communautés de Communes, au plus tard au 01 janvier 2020.

Une actualisation du schéma d'assainissement doit être effectuée, notamment pour actualiser les programmes de réalisation d'investissement.

3.1.4 Les données principales pour l'exercice 2018

L'exercice 2018 devra permettre la réalisation des études d'actualisation du schéma d'assainissement, et la poursuite des travaux de gros entretien, et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la Commune, notamment sur les opérations suivantes :



Réalisation d'une canalisation aux Echets : 150.000 €

Assainissement entrée EST de MIRBEL : 250.000 €

3.2 Le budget ZAC centre-ville

Le budget Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) centre-ville, s'analyse en termes d'opération, car il consiste en la réalisation de travaux par la Commune, qui sont en tout ou parties financées par la vente de terrains ou de SHON.

Le Budget ZAC a ceci de particulier, qu'il génère un déficit, les équipements publics réalisés ne servant pas uniquement aux acquéreurs de biens de la zone. Ces équipements publics doivent être pris en charge par le budget général de la Commune sous la forme d'une prise en charge du déficit, soit au fil des exercices, soit à la clôture de l'opération.

Le budget ZAC centre-ville a connu une reprise des travaux nécessaires à l'aménagement de la zone en 2017, qui seront poursuivis en 2018 (démolition du district ERDF, et changement du transformateur).

A partir du bilan opérationnel du projet de 2015, l'équilibre de la totalité de l'opération s'établit ainsi :

Actualisation 2017

ZAC CENTRE VILLE

	BILAN OPERATIONNEL		
PLAN DE FINANCEMENT	EXECUTION	PREVISION	TOTAL EXE+PREVISION
DEPENSES PREVUES	DEPENSES REALISEES	DEPENSES RESTANTES	DEPENSES OPERATION
2 092 658,09 €	2 498 345,00€	0,00€	2 498 345,00 €
1 045 490,58 €	124 725,21 €	9 464,31 €	134 189,52 €
1 859 869,50€	723 036,00 €	1 333 866,00 €	2 056 902,00 €
	5 297,00 €	62 380,00 €	67 677,00€
4 998 018,17 €	3 351 403,21 €	1 405 710,31 €	4 757 113,52 €
RECETTES PREVUES	RECETTES REALISEES	RECETTES RESTANTES	RECETTES OPERATION
1 221 873,28 €	1 007 240,00 €	1 040 900,00 €	2 048 140,00 €
97 871,82 €	45 924,00 €	0,00€	45 924,00 €
1 319 745,11 €	1 053 164,00 €	1 040 900,00 €	2 094 064,00 €
-3 678 273,07 €	-2 298 239,21 €	-364 810,31 €	-2 663 049,52€
-	•	•	•
3 678 273,07 €	2 298 239,21 €	364 810,31 €	2 663 049,52 €
3 678 273,07 €	2 130 224,98 €	0,00€	2 130 224,98 €
0,00€	168 014,23 €	364 810,31 €	532 824,54 €
	DEPENSES PREVUES 2 092 658,09 € 1 045 490,58 € 1 859 869,50 € 4 998 018,17 € RECETTES PREVUES 1 221 873,28 € 97 871,82 € 1 319 745,11 € -3 678 273,07 € 3 678 273,07 €	PLAN DE FINANCEMENT EXECUTION DEPENSES PREVUES DEPENSES REALISEES 2 092 658,09 € 2 498 345,00 € 1 045 490,58 € 124 725,21 € 1 859 869,50 € 723 036,00 € 5 297,00 € 3 351 403,21 € RECETTES REALISEES 1 221 873,28 € 1 007 240,00 € 97 871,82 € 45 924,00 € 1 319 745,11 € 1 053 164,00 € -3 678 273,07 € -2 298 239,21 € 3 678 273,07 € 2 130 224,98 €	PLAN DE FINANCEMENT EXECUTION PREVISION DEPENSES PREVUES DEPENSES REALISEES 0,00 € 1 045 490,58 € 124 725,21 € 9 464,31 € 1 859 869,50 € 723 036,00 € 1 333 866,00 € 4 998 018,17 € 3 351 403,21 € 1 405 710,31 € RECETTES REALISEES 1 221 873,28 € 1 007 240,00 € 1 040 900,00 € 97 871,82 € 45 924,00 € 1 040 900,00 € 1 319 745,11 € 1 053 164,00 € 1 040 900,00 € -3 678 273,07 € -2 298 239,21 € -364 810,31 € 3 678 273,07 € 2 298 239,21 € 364 810,31 €

Par le versement de 200 000 € en 2017, du budget général au budget annexe, le déficit de l'opération, en cours d'exécution, est ramené à 168 K€

En 2018, la poursuite des travaux doit générer une dépense de 278 K€, mais parallèlement, la cession de terrains doit amener sur ce budget une recette de 400 K€, aussi il ne sera pas nécessaire de prévoir, pour cet exercice, un versement du budget général.



Le risque financier de l'exécution de ce budget a été ramené à 533 K€ pour 2017.

3.3 La synthèse

Le budget annexe de l'assainissement est amené à être transférés à la CCMP en 2020. Les conditions de ce transfert sont à évaluer au cours des exercices 2018 et 2019.

Ce budget ne fait pas courir de risques financiers particuliers au budget général dans sa condition d'exécution actuelle.

Le Budget ZAC Centre-ville, demandera une participation du budget général ramenée à 533 K€ dans le cadre de son exécution actuelle.

4 Les engagements pluriannuels

4.1 Les autorisations de programmes

Il n'y a plus d'autorisation de programmes en cours d'exécution sur le budget général ou sur les budgets annexe.

4.2 La programmation pluriannuelle des investissements

La possibilité de prévoir l'évolution des capacités de financement du budget communal reste très variable compte tenu des éléments suivants :

- Application de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, et notamment :
 - possible refont de la fiscalité locale de façon générale
 - possible encadrement des variations de taux et abattements de la fiscalité locale
- -Conditions financières des transferts de compétences pouvant intervenir à l'occasion des fusions de Communauté de Communes
 - -Evolution des charges sociales

Ces éléments remettent en cause de plus en plus l'autonomie financière de la Commune.

Dans le contexte d'un autofinancement particulièrement contraint l'imprévisibilité de ces éléments rend toute programmation particulièrement aléatoire.

La PPI élaborée en 2017 est présentée en annexe

Sur 2017, les opérations réalisées, lancées, et reportées sont les suivantes :



PROGRAMMATION BUDGETAIRE

			Exéc	utio	n	I	
	BUDGET GENERAL						
N°	OPERATION	BP 2017	Fini	En cours	Lancement	Reporté	BP Avec DM
93	Cantine Edgard Quinet (Construction)	275 000	х				320 000
143	Parking Place des Terreaux (Requalification et extension)	160 000	х				160 000
146	Passage C.T.M. au Zéro Phyto	100 000	х				100 000
149	Cours de tennis (Réfection de deux terrains)	48 000	X				90 000
148	Sécurisation des établissement enfance et scolaire	55 000	х				59 000
156	Révision PLU en urgence (Extension Reveyron)	12 500	х				20 000
155	Gymnase La Chanal - modification simplifée du PLU (en attente con	15 000	х				15 000
157	Stationnement Grande Rue (4 places devant L'Arpège)	10 000	х				12 000
ONA	Mobilier nouvelle cantine Edgard Quinet	25 000	х				25 000
ONA	Travaux patrimoines historique - Eglise Saint Martin	20 000	х				20 000
140	Îlot Saint-Romain (Réhabilitation commerces et logements)	800 000		X			1 450 000
139	Rue Victor Hugo (Requalification de la voie)	370 000		Х			420 000
136	Révision Générale du P.L.U.	113 000		Х			163 000
144	Extension Percée Verte (centre)	100 000		х			100 000
150	Rue du Pont de l'Isle (Elargissement, sécurisation, modes doux) + re	40 000		X			90 000
142	A.D.A.P. (plan d'accessibilité accessibilité)	65 000		X			65 000
153	Rue des Ecoles (Enfouissement réseaux aériens et rénovation de l'	25 000		х			41 000
159	Câblage ou extension wifi pour accès internet - pour école Edgard (10 000		X			15 000
154	Centre Technique Municipal (Mise en sécurité) et validation voie d	25 000			х		25 000
147	Chemin du Milieu (voierie et réseau divers) - 1ère tranche	87 000			X		20 000
ONA	Procédure Transformation Z.P.P.A.U.P. en AVAP	50 000			X		80 000
145	Réfection Accueil Hotel de ville	100 000				x	130 000
152	Démolition Ancien Local Pompiers Mas Rillier pour projet commerc	30 000				X	30 000
151	Aménagement pour ouverture du Parc Butard	40 000				X	0
158	Commerce aux Echets (superette / ancienne salle des fêtes)	10 000				X	0

Soit un total d'opération effectuées ou en cours de 3.290.000 €, dont 821.000 € achevées, et 2.469.000 € en cours, pour le budget général.

Il faut y adjoindre 476.103 € de dépenses « récurrentes ».

Il est à noter que la différence entre ces éléments, et ceux présentés sur la projection de compte administratif, provient du fait que ces montants correspondent à des inscriptions budgétaires, dont le règlement effectif peut se faire sur plusieurs exercices, ou qui peuvent donner lieu outre les restes à réaliser, à des réinscriptions budgétaires.

En perspective consolidée :

Pour le budget assainissement :

	ASSAINISSEMENT		ı	Exéc	utio	1	
	OPERATION	2017	Fini	En cours	Lancement	Reporté	BP avec DM
77	Etude E.U./E.P. et Diagnostic Général Assainissement	300 000			х		300 000
80	Place de la république	240 000			х		240 000
83	Route des Echets R.D.38 + allée des platanes (assainissement / eaux	822 000	х				822 000



Pour le budget ZAC centre-ville :

ZAC CENTRE VILLE				utio	n	
OPERATION	2017	Fini	En cours	Lancement	Reporté	BP avec DM
District ErdF (Démolition et nouveau transformateur) - Finalisation	131 000		х			131 000
ZAC centre ville - étude atelier du triangle	100 000		х			100 000
Z.A.C. Centre-Ville (voirie + parvis église) + réseaux divers	1 000 000				X	1 000 000

Soit, si on considère l'ensemble des opérations exécutées et lancées (dépenses récurrentes comprises) :

	Budget 2017
Opérations finies	2 465 889
Opérations en cours	3 355 036
TOTAL	5 820 924

4.3 La PPI pour 2018:

Les principales opérations envisagées pour 2018 sont les suivantes :

Immobilier du CTM : 1 500 000 €

Poursuite des travaux de l'aménagement de l'îlot St Romain : 1 200 000 €

Travaux d'aménagements place de la république et de la percée verte : 430 000 €

Travaux rue du pont de l'île : 300 000 €

Aménagement du quartier des prés célestins : 220 000 €

Rue du Bourg (première phase) : 200 000 €

Réfection de l'accueil de l'hôtel de ville : 130 000 €

ADAP (Plan d'accessibilité) 2018 : 123 000 €

Travaux sur patrimoine historique (La Madonne): 110 000 €

Chemin du milieu : 100 000 €

Plan d'informatisation des écoles phase 1 : 100 000 €



5 Synthèse générale

La Commune se trouve dans une situation financière contrainte, et de plus en plus encadrée par les dispositifs fixés par l'Etat.

Ces contraintes ont réduit considérablement sa capacité d'autofinancement disponible qui n'est plus alimenté par la baisse du remboursement de la dette en capital qui est actuellement très basse.

Les efforts de rationalisation des dépenses engagés de 2015 et 2017, liés à un niveau d'inflation faible, et aux produits de l'augmentation des impôts de 2015 stabilisent en partie cet effet.

Les résultats de l'exercice 2017, et plus particulièrement l'intégration du solde de la ZAE de Folliouse au budget général permet de compenser les pertes financières, mais sans certitudes durable. Il convient donc en 2018 d'anticiper la réduction de l'autofinancement de la Commune pour permettre la réalisation du PPI par la souscription d'emprunts à un niveau soutenable par le budget.



ANNEXES (Tableaux)

Tableau 1 CONJONCTURE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Vue d'ensemble

Chiffres-clés : la France et son environnement international

		20	016			2017			2018				2018
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	2016	2017 ac	acqui
Environnement international													
PIB des économies avancées	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,6	0.5	0,5	1,6	2,3	1,9
PIB de la zone euro ¹	0,5	0,3	0,4	0,5	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	1,7	2.4	1,8
Baril de Brent (en dollars)	34	46	47	51	55	51	52	60	60	60	44	54	60
Taux de change euro-dollar	1,10	1,13	1,12	1,08	1,06	1,10	1,17	1,17	1,17	1,17	1.11	1.13	1,17
Demande mondiale adressée à la France	0,0	1,4	0,2	1,8	1,5	0,9	1,0	1,2	1,0	1,0	2,7	4,8	3,3
France équilibre ressources-emplois													
Produit intérieur brut	0,6	-0,1	0,1	0,6	0,5	0,6	0,5	0,6	0.5	0,4	1,1	1.9	1,7
Importations	0,5	-1,0	2,6	0,9	1,2	0.3	2,8	0.2	0,8	0,8	4,2	4,6	3,1
Dépenses de consommation des ménages	1,3	0,4	-0,2	0,7	0,1	0,3	0,6	0,3	0,3	0,3	2,1	1,2	1,1
Dépenses de consommation des APU et des ISBLSM	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,2	0,4	0,3	1,2	1,5	1,1
FBCF totale	1,0	0,1	0,2	0,6	1,5	1,1	0.9	1.1	1,0	0.8	2.7	3.7	3,2
dont : ENF	1,6	-0,2	0,0	0,7	2.1	1,2	1,1	1,2	1,1	0,9	3.4	4.4	3,7
Ménages	0,7	0,7	1,0	1,3	1,6	1.4	1,1	1.0	0.8	0,6	2.4	5,2	2,9
Administrations publiques	-0,8	0,2	-0,5	-0.7	-0.8	0,2	-0.2	0.7	1,1	0,9	-0.1	-1,2	2,3
Exportations	0,5	-0,2	0,8	1,3	-0,7	2,2	1,1	1,8	0,7	0,2	1,9	3.3	3,4
Contributions (en point)						-,-	- //-	.,0	0,,	O,L	1,7	0,0	3,4
Demande intérieure hors stocks ²	1,0	0,3	0.0	0,6	0,4	0,5	0,6	0,4	0.5	0,4	2,0	1,8	1,6
Variations de stocks ²	-0,4	-0,6	0,7	-0,2	0,7	-0.5	0,5	-0,3	0,0	0,2	-0.1	0.5	0.1
Commerce extérieur	0,0	0,3	-0,6	0,1	-0.6	0.5	-0.6	0,5	0,0	-0,2	-0,8	-0,5	0,0
France situation des ménages					·					0,2	0,0	0,0	0,0
Emploi total (variation en fin de trimestre)	59	59	79	56	79	89	45	26	37	35	253	239	72
Salariés du secteur marchand non agricole	51	40	55	68	59	77	46	60	55	45	215	242	100
Taux de chômage BIT France (y compris DOM) ³	10,2	10,0	10,0	10,0	9,6	9,5	9,7	9,5	9,5	9,4	10,0	9,5	9,4
ndice des prix à la consommation ⁴	-0,1	0,2	0,4	0.6	1,1	0.7	1.0	1.2	1,4	1,6	0,2	1,0	15-16
Inflation « sous-jacente »4	0,7	0,7	0.7	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,8	1,0	0.6	0,5	
Pouvoir d'achat des ménages	0,5	0,2	0.7	0.2	0.2	0.7	0,5	0,1	-0,3	0,4	1,8	1,6	0,6

- Zone euro hors Irlande car les comptes de ce pays présentent une rupture de série au premier trimestre 2015
 Les variations de stocks comprennent les acquisitions nettes d'objets de valeur
 Pour les données annuelles, le taux de chômage correspond au taux de chômage du dernier trimestre de l'année
 Glissement annuel sur le dernier mois du trimestre

Note : les volumes sont calculés aux prix de l'année précédente chaînés, données cvs-cjo, moyennes trimestrielles ou annuelles, en %.
APU : administrations publiques
ENF : entreprises non financières
ISBLSM : instituitons sans but lucratif au service des ménages
PIB : produit intérieur brut
FBCF : formation brute de capital fixe
Chômage BIT : chômage au sens du Bureau international du travail



Tableau 2: RETROSPECTIVE DE LA SECTIONDE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Compte	2014	2015	2016	2017		
011 - Charges à caractère général	2 473 206,52 €	2 370 290,19 €	2 082 645,56 €	2 125 963,99 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 267 742,80 €	4 660 179,33 €	4 576 118,22 €	4 857 343,59 €		
014 - Atténuation de produits	279 759,40 €	273 201,74 €	577 390,59 €	612 432,96 €		
65 - Autres charges de gestion courante	1 059 405,08 €	1 028 129,79 €	1 225 733,82 €	1 236 042,32 €		
66 - Charges financières	11 306,18 €	7 105,13 €	5 752,63 €	4 330,59 €		
67 - Charges exceptionnelles	726,54 €	1 462,50 €	3 664,56 €	10 072,67 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	8 092 146,52 €	8 340 368,68 €	8 471 305,38 €	8 846 186,12 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	618 505,75 €	329 952,85 €	268 888,58 €	379 788,34 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	618 505,75 €	329 952,85 €	268 888,58 €	379 788,34 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 710 652,27 €	8 670 321,53 €	8 740 193,96 €	9 225 974,46 €		

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Compte	2014	2015	2016	2017		
013 - Atténuations de charges	81 737,21 €	137 008,98 €	173 822,92 €	131 144,14 €		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	576 852,91 €	555 566,41 €	674 375,62 €	857 852,74 €		
73 - Impôts et taxes	6 646 349,12 €	6 895 170,49 €	7 028 401,80 €	7 056 106,25 €		
74 - Dotations, subventions et participations	2 261 634,52 €	2 130 214,44 €	2 004 333,73 €	1 789 926,51 €		
75 - Autres produits de gestion courante	323 983,60 €	312 830,01 €	298 624,79 €	746 445,94 €		
76 - Produits financiers	159,10 €	18,90 €	2 886,13 €	2 886,13 €		
77 - Produits exceptionnels	371 741,80 €	15 711,50 €	37 520,92 €	116 891,56 €		
TOTAL RECETTES REELLES	10 262 458,26 €	10 046 520,73 €	10 219 965,91 €	10 701 253,27 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 597,00 €	0,00 €	750,05 €	10 398,60 €		
TOTAL RECETTES D'ORDRE	10 597,00€	0,00€	750,05€	10 398,60 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 273 055,26 €	10 046 520,73 €	10 220 715,96 €	10 711 651,87 €		

Tableau 3 RETROSPECTIVE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Compte	2014	2015	2016	2017		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	32 376,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
13 - Subventions d'investissement reçues	154 453,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 144,95 €	43 447,23 €	44 789,75 €	46 173,76 €		
20 - Immobilisations incorporelles	8 510,40 €	29 310,00 €	115 635,91 €	127 570,99 €		
204 - Subventions d'équipements	0,00 €	0,00 €	0,00€	31 041,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	1 037 761,89 €	726 777,55 €	442 675,23 €	237 130,02 €		
23 - Immobilisations en cours	1 472 839,28 €	1 088 205,79 €	991 925,33 €	1 442 669,95 €		
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	2 748 086,11 €	1 887 740,57 €	1 595 026,22 €	1 884 585,72 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 597,00 €	0,00 €	750,05 €	10 398,60 €		
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	330,81 €	0,00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	10 597,00 €	0,00€	1 080,86 €	10 398,60 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 758 683,11 €	1 887 740,57 €	1 596 107,08 €	1 894 984,32 €		

	RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Compte	2014	2015	2016	2017		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 344 072,96 €	2 056 938,20 €	1 732 819,29 €	1 972 746,52 €		
13 - Subventions d'investissement reçues	429 627,47 €	246 452,69 €	2 174,49 €	101 947,75 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	86 616,80 €	0,00 €	0,00€	47 839,46 €		
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
27 - Autres immobilisations financières	12 300,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €		
TOTAL RECETTES REELLES	2 872 617,23 €	2 303 390,89 €	1 734 993,78 €	2 122 533,73 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	618 505,75 €	329 952,85 €	268 888,58 €	379 788,34 €		
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	330,81 €	0,00 €		
TOTAL RECETTES D'ORDRE	618 505,75 €	329 952,85 €	269 219,39 €	379 788,34 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 491 122,98 €	2 633 343,74 €	2 004 213,17 €	2 502 322,07 €		



Tableau 4 PRESENTATION RETROSPECTIVE DES DONNEES AGREGEES DU BUDGET GENERAL

BUDGET GENERAL

DONNEES AGREGEES

	2014	2015	2016	2017
Contributions directes	2 876 771,00 €	3 071 803,00 €		3 126 060,00 €
Autres impôts et taxes	3 489 818,72 €	3 550 165,75 €	,	3 317 613,29 €
Dotation forfaitaire	1 064 532,00 €	866 319,00 €		497 116,00 €
Autres dotations subventions et participation	1 197 102,52 €	1 263 895,44 €		1 292 810,51 €
Produits des services et du domaine	576 852,91 €	555 566,41 €		857 852,74 €
Autres recettes	323 983,60 €	312 830,01 €	298 624,79 €	746 445,94 €
Produits de gestion	9 529 060,75 €	9 620 579,61 €	9 428 345,35 €	9 837 898,48 €
Charges de personnel	4 186 005,59 €	4 523 170,35 €	4 402 295,30 €	4 726 199,45 €
Charges à caractère générales	2 473 206,52 €	2 370 290,19 €	2 082 645,56 €	2 125 963,99 €
Subventions	638 338,35 €	606 643,82 €	600 098,00 €	579 599,46 €
Autres charges	421 066,73 €	421 485,97 €	625 635,82 €	656 442,86 €
Charges de Gestion	7 718 617,19 €	7 921 590,33 €	7 710 674,68 €	8 088 205,76 €
Excédent brut de fonctionnement	1 810 443,56 €	1 698 989,28 €	1 717 670,67 €	1 749 692,72 €
Produits financiers	159,10 €	18,90 €	2 886,13 €	2 886,13 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
Intérêts des emprunts	11 306,18 €	7 105,13 €	5 752,63 €	4 330,59 €
Produits exceptionnels	382 338,80 €	15 711,50 €	38 270,97 €	127 290,16 €
Charges exceptionnelles	298 241,54 €	1 462,50 €	3 784,56 €	115 341,27 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	320 990,75 €	329 952,85 €	268 768,58 €	274 519,74 €
Résultat de fonctionnement	1 562 402,99 €	1 376 199,20 €	1 480 522,00 €	1 485 677,41 €
Capacité d'autofinancement	1 883 393,74 €	1 706 152,05 €	1 748 540,58 €	1 760 197,15 €
Amortissement du capital de la dette	42 144,95 €	43 447,23 €	44 789,75 €	46 173,76 €
Capacité d'autofinancement disponible	1 841 248,79 €	1 662 704,82 €	1 703 750,83 €	1 714 023,39 €

Tableau 5 EXECUTION PREVISIONNELLE DU BUDGET 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre /Compte	BP 2017	Total Prévu 2017 (BP+BS+DM)	CA 2017 + charges rattachées
011 - Charges à caractère général	2 387 800,00 €	2 437 800,00 €	2 125 963,99 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 810 000,00 €	4 980 000,00 €	4 857 343,59 €
014 - Atténuations de produits	617 200,00 €	617 200,00 €	612 432,96 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 260 700,00 €	1 260 700,00 €	1 216 042,32 €
66 - Charges financières	12 000,00 €	12 000,00 €	4 330,59 €
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €	15 000,00 €	10 072,67 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	241 200,00 €	21 200,00 €	0,00€
TOTAL DEPENSES REELLES	9 343 900,00 €	9 343 900,00 €	8 826 186,12 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 129 450,00 €	1 129 450,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000,00 €	340 000,00 €	379 788,34 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRES	1 469 450,00 €	1 469 450,00 €	379 788,34 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	10 813 350,00 €	10 813 350,00 €	9 205 974,46 €
002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00€	0,00€	
TOTAL DEPENSES CUMULEES	10 813 350,00 €	10 813 350,00 €	9 205 974,46 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre /Compte	BP 2017	Total Prévu 2017 (BP+BS+DM)	CA 2017 + titres rattachés
013 - Atténuations de charges	102 000,00 €	102 000,00 €	131 144,14 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	881 500,00 €	881 500,00 €	857 852,74 €
73 - Impôts et taxes	7 022 000,00 €	7 022 000,00 €	7 056 106,25 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 840 300,00 €	1 840 300,00 €	1 789 926,51 €
75 - Autres produits de gestion courante	758 400,00 €	758 400,00 €	746 445,94 €
TOTAL PRODUIT DES SERVICES	10 604 200,00 €	10 604 200,00 €	10 581 475,58 €
76 - Produits financiers	2 900,00 €	2 900,00 €	2 886,13 €
77 - Produits exceptionnels	5 500,00 €	5 500,00 €	116 891,56 €
TOTAL RECETTES REELLES	10 612 600,00 €	10 612 600,00 €	10 701 253,27 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	750,00 €	750,00 €	10 398,60 €
7761 - Différences sur réalisations (négatives)			10 398,60 €
TOTAL RECETTES D'ORDRES	750,00€	750,00€	10 398,60 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	10 613 350,00 €	10 613 350,00 €	10 711 651,87 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	200 000,00 €	200 000,00 €	
TOTAL RECETTES CUMULEES	10 813 350,00 €	10 813 350,00 €	10 711 651,87 €

SECTION INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre /Compte/Opérations	Total Prévu 2017 (BP+BS+DM)	CA 2017	Restes à Réaliser 2017
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	4 367 259,44 €	1 491 126,80 €	1 140 624,76 €
TOTAL DEPENSES INDIVIDUALISEES EN OPERATION	4 367 259,44 €	1 491 126,80 €	1 140 624,76 €
20 - Immobilisations incorporelles	142 260,00 €	21 145,06 €	92 700,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	25 500,00 €	0,00€	25 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	275 000,00 €	84 010,54 €	116 817,79 €
23 - Immobilisations en cours	350 361,98 €	242 129,56 €	78 995,91 €
TOTAL DEPENSES NON AFFECTEES	793 121,98 €	347 285,16 €	314 013,70 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 160 381,42 €	1 838 411,96 €	1 454 638,46 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €	46 173,76 €	0,00€
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL DEPENSES REELLES	5 210 381,42 €	1 884 585,72 €	1 454 638,46 €
040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	1 750,00 €	10 944,47 €	0,00 €
041 - Ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL DEPENSES D'ORDRES	1 750,00 €	10 944,47 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	5 212 131,42 €	1 895 530,19 €	1 454 638,46 €
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL DEPENSES CUMULEES	5 212 131,42 €	1 895 530,19 €	1 454 638,46 €



SECTION INVESTISSEMENT- DETAIL DES RECETTES

Chapitre /Compte/Opérations	Total Prévu 2017 (BP+BS+DM)	CA 2017
024 - Produits de cessions	355 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 840 522,00 €	1 972 746,53 €
13 - Subventions d'investissement	150 000,00 €	101 947,74 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00€	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00€	47 839,46 €
TOTAL RECETTES REELLES	2 345 522,00€	2 122 533,73 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 129 450,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000,00 €	381 463,84 €
041 - Opérations patrimoniales	1 000,00 €	0,00€
TOTAL RECETTES D'ORDRES	1 470 450,00€	381 463,84 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 815 972,00 €	2 503 997,57 €
001 - Excédent d'investissement reporté	1 396 159,42 €	1 396 159,42 €
TOTAL RECETTES CUMULEES	5 212 131,42 €	3 900 156,99 €

Tableau 6 EVOLUTION DE LA SECTION D'EXPOLITATION BUDGET ASSAINISSEMENT

	DEPE	DEPENSES D'EXPLOITATION			
Compte	2014	2015	2016	2017	
011 - Charges à caractère général	323 840,52 €	305 939,61 €	231 282,31 €	489 178,45 €	
66 - Charges financières	179,32 €	86,78 €	34,55 €	1 980,74 €	
67 - Charges exceptionnelles	0,00€	9 743,60 €	0,00€	0,00€	
TOTAL DEPENSES REELLES	324 019,84 €	315 769,99 €	231 316,86 €	491 159,19 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	97 970,24 €	97 970,24 €	118 590,40 €	118 590,40 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	97 970,24 €	97 970,24 €	118 590,40 €	118 590,40 €	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	421 990,08 €	413 740,23 €	349 907,26 €	609 749,59 €	

	RECE			
Compte	2014	2015	2016	2017
013 - Atténuations de charges	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchand	646 618,12 €	626 835,83 €	704 928,06 €	513 968,96 €
75 - Autres produits de gestion courante	9 065,67 €	8 133,00 €	4 127,40 €	4 097,08 €
77 - Produits exceptionnels	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL RECETTES REELLES	655 683,79 €	634 968,83 €	709 055,46 €	518 066,04 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	17 324,21 €	17 324,21 €	17 324,21 €	17 324,21 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	17 324,21 €	17 324,21 €	17 324,21 €	17 324,21 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	673 008,00 €	652 293,04 €	726 379,67 €	535 390,25 €



Tableau 7 EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

	DEPEN	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Compte	2014	2015	2016	2017	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 950,76 €	4 975,51 €	5 000,39 €	5 025,39 €	
20 - Immobilisations incorporelles	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
21 - Immobilisations corporelles	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
23 - Immobilisations en cours	143 688,43 €	106 277,95 €	83 750,47 €	745 414,57 €	
27 - Autres immobilisations financières	6 641,10 €	0,00€	39 707,37 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	155 280,29 €	111 253,46 €	128 458,23 €	750 439,96 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	17 324,21 €	17 324,21 €	17 324,21 €	17 324,21 €	
041 - Opérations patrimoniales	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	17 324,21 €	17 324,21 €	17 324,21 €	17 324,21 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	172 604,50 €	128 577,67 €	145 782,44 €	767 764,17 €	

	RECET	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Compte	2014	2015	2016	2017	
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00 €	15 030,00 €	0,00€	0,00€	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00€	0,00€	720 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	140 000,00 €	150 000,00 €	283 736,34 €	200 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	6 641,10 €	0,00€	39 707,37 €	0,00€	
27 - Autres immobilisations financières	6 641,10 €	0,00€	39 707,37 €	0,00€	
TOTAL DES RECETTES REELLES	153 282,20 €	165 030,00 €	363 151,08 €	920 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	97 970,24 €	97 970,24 €	118 590,40 €	118 590,40 €	
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	97 970,24 €	97 970,24 €	118 590,40 €	118 590,40 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	251 252,44 €	263 000,24 €	481 741,48 €	1 038 590,40 €	



Tableau 8 PROGRAMMATION PURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2017

PPI 2017-2020 BUDGET COMMUNAL

OPERATIONS PRINCIPALES	2017	2018	2019	2020
Projet grande rue (suite étude urbaine + passage à sens unique + aménagement PMR)				
Îlot Saint-Romain (Réhabilitation commerces et logements)	800 000 €			
Route de Margnolas Mas Rillier (suite étude urbaine) - enfouissement + chaussée + trottoirs				
Rue du Bourg (suite étude urbaine - aménagement grande rue)				
Avenue des Prés Célestins (tapis d'enrobé et trottoirs)				
Rue Victor Hugo (Requalification de la voie)	370 000 €			
Cantine Edgard Quinet (Construction)	275 000 €			
Parking Place de la République				
Quartier des Prés Célestins (Aménagement abord et placette)				
Parking Place des Terreaux (Requalification et extension)	160 000 €			
Révision Générale du P.L.U.	113 000 €			
Extension Percée Verte (centre) + aménagements PI de la république	100 000 €			
Réfection Accueil Hotel de ville	100 000 €			
Passage C.T.M. au Zéro Phyto	100 000 €			
Tx patrimoines historique - Site La Madone (Sécurisation, aménagement paysager + éclairage)				
Percée verte du Mas Rillier				
AUTRES OPERATIONS AGREGEES PAR DOMAINE	2017	2018	2019	2020
Aménagements de voirie	192 000 €			
Aménagements urbains	40 000 €			
Aménagements bâtiments	165 000 €			
Equipements publics	48 000 €			
Opérations d'urbanisme	27 420 €			
Total PPI Budget Communal	2 490 420 €	2 645 000 €	1 489 000 €	145 000 €
Travaux récurent	614 500 €			
Aquisition immobilière	300 000 €			
Opération non prévues	396 288 €			
Total dépenses récurrentes	1 310 788 €	1 081 788 €	1 196 288 €	965 120 €
Total Investissement 1 - budget général	3 801 208 €	3 726 788 €	2 685 288 €	1 110 120 €

ASSAINISSEMENT

OPERATION	2017	2018	2019	2020
Etude E.U./E.P. et Diagnostic Général Assainissement	130 000 €			
Route de Margnolas Mas Rillier (suite étude urbaine) - assainissement 2019				
Route des Echets R.D.38 + allée des platanes (assainissement / eaux pluviales)	722 000 €			
Total Investissement 2 - budget Assainissement	852 000 €	0€	300 000 €	0€

ZAC CENTRE VILLE

OPERATION	2017	2018	2019	2020
District ErdF - Finalisation ZAC centre ville	131 000 €			
ZAC centre ville - étude atelier du triangle	100 000 €			
Z.A.C. Centre-Ville (voirie + parvis église) + réseaux divers	1 000 000 €			
Total Investissement 3 - budget ZAC Centre ville	1 231 000 €	0€	0€	0€
				<u>.</u>
TOTAL PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	5 884 208 €	3 726 788 €	2 985 288 €	1 110 120 €

TOTAL PERIODE 2017-2020

13 706 404 €

Les montants indiqués sont des montants budgétaires, susceptibles de varier suivant les modalités d'exécution Les intitulés peuvent être modifiés dans leur trancription budgétaire



GLOSSAIRE

Fiscalité reversée – Attribution de Compensation – Dotation de Solidarité Communautaire :

Le transfert de compétences aux communautés de communes s'est accompagné de transferts d'éléments de fiscalité (Taxe professionnelle Unique ou Taxe professionnelle de zone, fiscalité additionnelle). Les communes ont également transféré des dépenses liées aux compétences que les Communautés de Communes exercent à leur place.

La différence entre ces dépenses et recettes constitue **l'Attribution de Compensation** qui est reversée par les communautés aux Communes membres.

A cette attribution de compensation peut être ajoutée par les communautés qui le souhaitent, une **Dotation de Solidarité Communautaire** qui tient compte de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant des Communes membres.

Le cumul de l'attribution de compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire constitue la fiscalité reversée.

<u>Comptes Administratifs (CA) – Résultats de l'exercice:</u>

L'ensemble des dépenses et des recettes effectuées par les communes sur une année civile (exercice) est retranscrit dans un document appelé **Compte Administratif**. Les Comptes Administratifs permettent notamment de constater les résultats de l'exercice qui sont le solde d'exécution des recettes et des dépenses.

<u>Sections de fonctionnement et d'investissement :</u>

Le budget de la Commune est divisé en deux parties. D'un côté, la section de fonctionnement qui enregistre les affaires « courantes » en dépenses (ex : salaires, fournitures, maintenance, prestation d'entretiens, intérêts des emprunts etc...) et en recettes (produits des impôts, recettes des cantines et des crèches, loyers etc...); de l'autre la section d'investissement qui enregistre des éléments durables en dépenses (Travaux de construction, achat de gros matériels, remboursement du capital des emprunts etc...) et en recettes (Taxe d'aménagement, Subventions perçues sur des opérations, montant des emprunts etc...).

Opérations réelles et d'ordres :

Pour exécuter son budget, la Commune effectue des **dépenses et des recettes réelles**, c'est-à-dire qui donnent lieu à de véritables encaissements et paiements. Mais elle effectue également des opérations qu'on peut qualifier de « virtuelles » car il n'y a pas de véritable mouvement d'argent. Ces dépenses et recettes sont dites **d'ordre**. Par exemple la commune amortit ces équipements pour en prévoir le remplacement. Elle enregistre, alors, une dépense d'ordre en fonctionnement et une recette d'ordre en investissement. L'argent qu'elle n'a pas « réellement » dépensé en fonctionnement est ainsi réservé pour l'investissement.



Atténuations de produits et de charges :

Certaines recettes ou dépenses de la commune sont en fait une compensation ou une réduction. Par exemple le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est une participation des communes ayant le plus de richesses fiscales potentielles, à celles qui en ont le moins. C'est en fait une réduction du produit des impôts et donc une **atténuation de produit**. Il est en est de même pour les recettes d'assurances de la Commune en cas d'absence de personnel sur une longue durée, qui compense les charges de salaire. C'est une **atténuation de charges**.

Les produits et charges de gestion :

Les comptes de la commune enregistrent toutes les dépenses et recettes (réelles ou d'ordre). Pour identifier les dépenses et recettes strictement nécessaires au fonctionnement courant des services, on les regroupe en **produits et charges de gestion**. Ces regroupements ne comprennent pas les opérations d'ordre, les produits et charges exceptionnels ou financiers, et le remboursement de l'intérêt de la dette qui ne sont pas à strictement parler liés au fonctionnement des services.

Le fonds de roulement :

C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents que la commune a dégagé au cours du temps.

ROB:

Rapport des orientations budgétaires

DOB:

Débat des orientations budgétaires